



Le 17 août 2009

Mesdames et Messieurs les Membres
du CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : JMB/MHM – 1204/2009

COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 13 AOUT 2009 A 18 H 00 A LA MAIRIE

PRESENTS : M. Guy POULOU, Maire, MM. LOLOM, BERLAN, Mme GHOSSOUB, M. LALANNE, Mme WATIER DE CAUPENNE, M. MACHENAUD, Mme IDIARTEGARAY-PUYOU, M. URBISTONDOY, Mme ANCIZAR, M. COSTE, MM. ANIDO, GOURAUD, Mmes BAZERQUE, DUGUET, TAPIA.

POUVOIRS : Mme DUBARBIER à M. LOLOM, M. HIRIART à M. BERLAN, Mme CAPDEVILLE à Mme GHOSSOUB, M. GOUAILLARDET à M. URBISTONDOY.

EXCUSES : Mme MINTEGUI, M. IBARLOZA, Mmes HARDOY, GLOAGUEN, ORIVE, M. ERRANDONEA, Mme UGARTEMENDIA, MM. MINTEGUI, MADRID.

ETAIENT PRESENTS : M. BORDENAVE, Directeur Général des Services, M. BOYE, Directeur des Services Techniques.

M. BERLAN est nommé Secrétaire de Séance.

ORDRE DU JOUR :

I/ Question Générale

1/ Marché Public : Appel d'offres pour la restauration de la Tour de Bordagain (2^{ème} tranche)

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, lors de la séance publique du 4 août dernier, Monsieur GOURAUD était intervenu afin de faire part de ses réflexions quant à une décision prise par la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 26 juin 2009 pour attribuer les marchés de la Tour de Bordagain, et à laquelle il participait, à titre de suppléant.

Lors de cette réunion, les membres de la Commission avaient décidé d'admettre à concourir une offre arrivée hors délai, ce que la loi interdit dorénavant.

En conséquence, et pour lever toute ambiguïté à ce sujet, Monsieur le Maire propose de retirer la délibération n° 17 prise par le Conseil Municipal à l'unanimité, lors de la séance publique du 4 août 2009 entérinant les décisions de la Commission d'Appel d'Offres et de délibérer à nouveau sur la seule procédure adaptée (lot N° 7), la procédure négociée étant l'objet du litige.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DECIDE** de retirer cette délibération n° 17 du 4 août 2009.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire propose ensuite le texte de délibération suivant :

(Arrivée de Mme TAPIA).

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que conformément au conseil municipal du 29 avril 2009, deux nouvelles consultations relatives à la restauration de la Tour de Bordagain ont été engagées, comme suit :

- ✓ en procédure adaptée pour le lot Electricité (lot N°7) suite à la déclaration d'appel d'offre infructueux (article 27-3 et 28 du code des marchés publics), consultation lancée à la publication le 7 mai 2009,
- ✓ en procédure négociée pour les lots Etanchéité (lot N°4), Peinture (lot N°9) suite à la déclaration d'appel d'offre infructueux (article 31-1-1 et 65 à 66 du code des marchés publics), consultation lancée à la publication le 7 mai 2009.

Publications :

- Journal Sud Ouest du 18 mars 2009
- Site de la mairie le 10 mars 2009

Date limite de réception des plis : Lot N°7 (11 juin 2009 à 12 h 00) et Lots N° 4 et 9 (19 juin 2009 à 12 h 00).

Nombre de dossiers retirés : 4 dossiers pour le Lot N° 7, 10 dossiers pour les Lots N° 4 et 9.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour l'ouverture des 1^{ère} et 2^{ème} enveloppes le 19 juin 2009 à 14 h 00

Tous les candidats ont été admis à l'ouverture de la 2^{ème} enveloppe après la saisie de prix relevés dans l'article 2 et la durée des travaux dans l'article 3 (délais d'exécution) de l'acte d'engagement ; la commission a demandé qu'il soit procédé à l'analyse des offres.

La Commission d'Appel d'Offres, s'est à nouveau réunie le 26 juin 2009 à 11 h 30, pour étudier le compte rendu de l'analyse des offres fait par le maître d'œuvre Mme MATVEIEFF et M. AGUERRE sur la base des critères d'attribution pondérés suivants (article 4 du règlement de consultation) :

- ✓ Les prix des prestations (notation / 10)

